

Article référence Républicain Lorrain du 02
février 2021

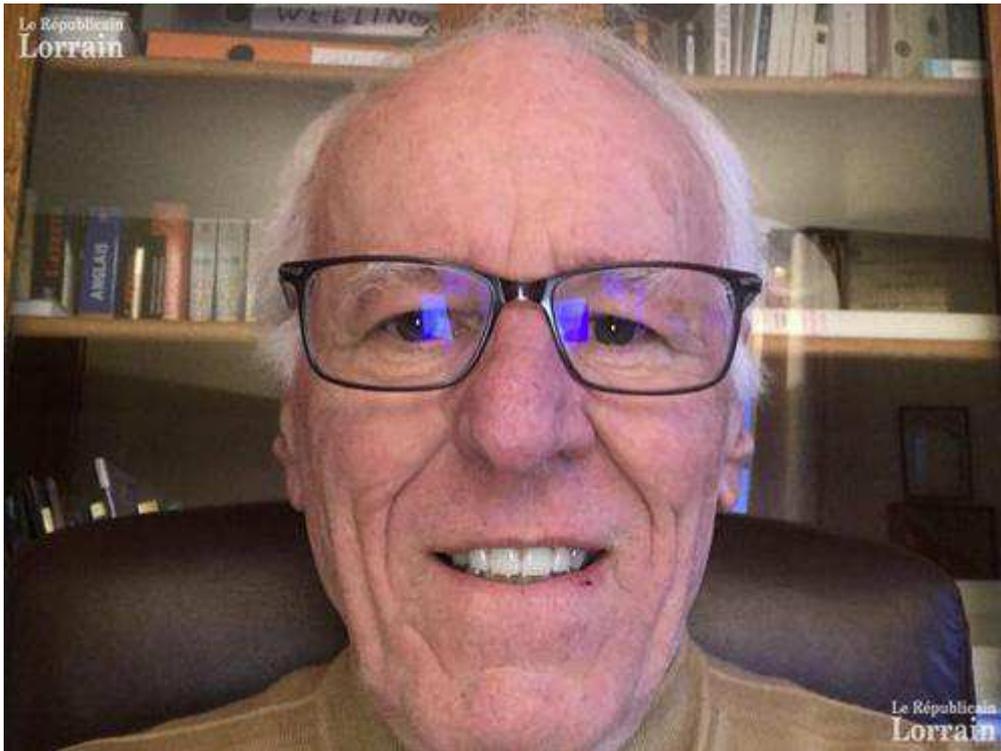
Avis de M Roland HAMMAN

De Boulay à Bouzonville

DENTING

Un habitant au secours du projet éolien au Ban Saint-Jean

O. Bo.



Selon Roland Hamman, « des affirmations usurpées, sans preuves avérées et véritables études historiques, donnent au camp du Ban Saint-Jean une trop funeste réputation ». Photo DR

Roland Hamman se désole de la médiatisation faite autour du projet éolien du Ban Saint-Jean et surtout des thèses avancées sur les réseaux sociaux et dans la presse qui, selon lui, ne seraient pas basées sur des faits historiques. « On a presque honte aujourd'hui d'être de Denting », fait savoir le retraité.

« Arrêtons de diaboliser [le projet communal d'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques sur les 115 ha de l'ancien camp](#) de la ligne Maginot devenu camp de prisonniers soviétiques ! », supplie Roland Hamman, retraité et habitant de Denting depuis quatorze ans.

Le passionné d'histoire et de patrimoine local n'en peut plus de lire des informations et des commentaires qui « alimentent une polémique malsaine, fondée sur des allégations très discutables ». S'il loue les efforts de [l'Association franco-ukrainienne \(Afu\) pour réhabiliter ce site mémoriel](#), « sachons aussi prendre appui sur l'Histoire pour éviter de tomber dans

des dérives dangereuses alimentées par des présomptions, extrapolations et allégations du type camp d'extermination nazi, mouvoir, plus grand camp de concentration de France avant même le Struthof ! À force de remuer les cordes sensibles de l'imagination, de relayer des informations erronées et spectaculaires, on oublie que ce camp de sinistre mémoire n'a été qu'une annexe du Stalag principal de Forbach, une sorte d'hôpital de campagne comme celui de Boulay gardé par des soldats allemands de la Wehrmacht et non par des SS. »

• Pas de four crématoire

Curieux de l'histoire de son village, Roland Hamman aime se plonger dans les archives et croiser ses informations. « Aucun témoignage ne fait état de camp d'extermination, ni de four crématoire. Et aucune mention du Ban Saint-Jean n'a été faite lors du procès de Nuremberg. » Il rappelle que ce camp hôpital « était destiné à remettre sur pied des prisonniers soviétiques, pas seulement Ukrainiens, pour les faire envoyer ensuite dans l'un des dizaines de commandos de travail affectés aux mines de charbon et de fer de la Sarre et de la Moselle. » Malheureusement, beaucoup sont morts d'épuisement, de maladies, de malnutrition et enterrés par milliers dans des fosses communes comme au Ban Saint-Jean « où les autorités françaises ont exhumé, en 1979-80, 2 879 corps transférés dans une nécropole en région parisienne ».

• Retrouver la sérénité

Membre de l'Afu, M. Hamman salue son association d'avoir pu dégager une emprise de terrain sur ce site pour ériger une stèle. « Mais sachons admettre que les anciennes fosses communes étaient situées en dehors du camp bâti, et ne sont aucunement [concernées par l'actuel projet éolien](#). Pourquoi faudrait-il [laisser à l'abandon plus de 100 ha de réserve immobilière actuellement en friches](#), [mal sécurisés, mal famés voire squattés](#) ? Une cohabitation concertée entre un site de mémoire et un projet mû par la seule force du vent et l'ardeur du soleil n'est nullement indécente, et permettrait de retrouver une nécessaire sérénité pour le bien de tous. »



« Faut-il laisser à l'abandon plus de 100 ha de réserve immobilière en friches, mal sécurisés, mal famés voire squattés ? », s'interroge Roland Hamman. Photo RL /Daniel GUFFANTI

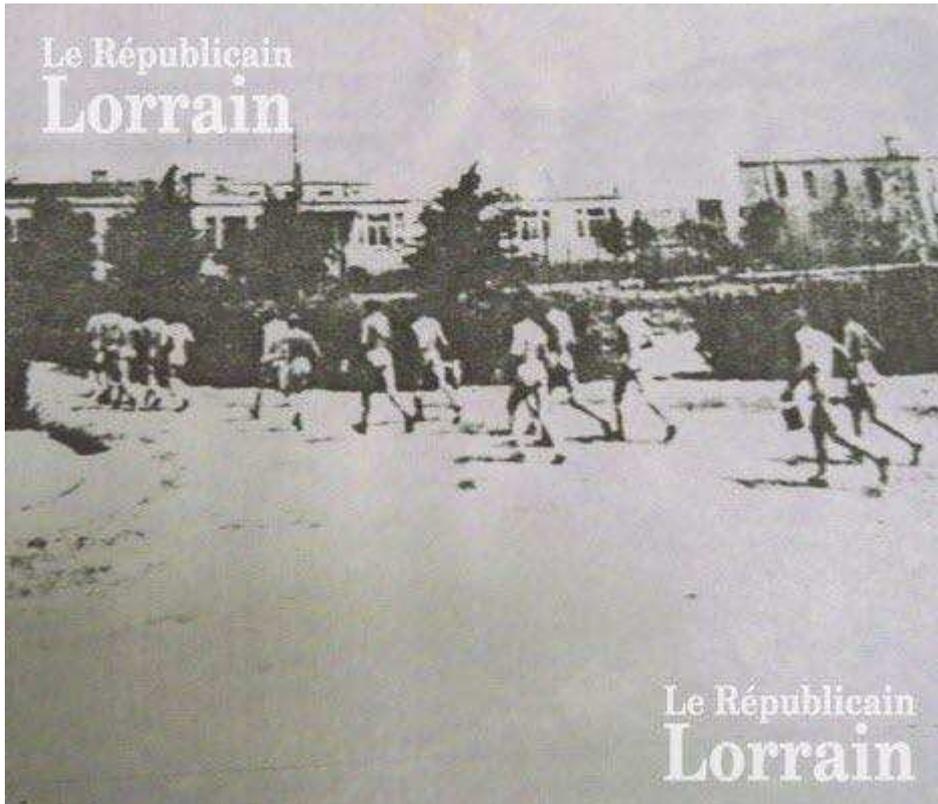
De Boulay à Bouzonville

DENTING

Article référence
Républicain Lorrain
du 10 février 2021
Information de l'AFU

Un vent d'indignation souffle sur l'histoire du Ban-Saint-Jean

O. Bo.



Sur cette photo, on devine des hommes nus courant dans la neige. Le cliché aurait été retrouvé à l'Office national des anciens combattants (Onac) de Metz avec le procès-verbal des exhumations, le 16 novembre 1945. Photo DR

Le projet d'implantation d'éoliennes sur le site historique du Ban-Saint-Jean, à Denting, fait grincer des dents, encore davantage quand les membres d'une même association ne sont pas d'accord sur l'histoire de cet ancien camp de prisonniers de la dernière guerre...

L'article paru dans notre [édition du 2 février dernier et titré Un habitant de Denting au secours du projet éolien au Ban-Saint-Jean](#) a fait bondir le président et les vice-présidents de [l'Association franco-ukrainienne](#) (AFU), celle-là même qui œuvre depuis des années pour préserver le site et perpétuer la mémoire des victimes de [cet ancien camp de prisonniers russes et ukrainiens entre 1941 et 1944](#).

- La grande histoire « malmenée »

« Cet article relève d'un exercice périlleux où l'Histoire est sérieusement malmenée au profit d'une présentation partielle et inexacte de la vérité par cet habitant de Denting (par ailleurs membre de l'AFU, N.D.L.R.) », s'insurge Gabriel Becker, vice-président. Il poursuit : « La minimalisation du crime vise à installer une banalisation suspecte dans les esprits. L'AFU travaille depuis vingt ans sur ce dossier. Tous les chiffres que j'énonce dans mes livres, conférences ou visites sont des chiffres glanés dans les archives officielles françaises ou allemandes à Metz, Colmar, Paris ou Ludwigsburg, ou obtenues par courrier. Dès lors, où se situent les approximations ? »

- 20 000 cadavres enterrés

Gabriel Becker fait référence au compte rendu officiel de la commission d'enquête franco-soviétique du 16 novembre 1945, « qui balaie toutes ces arguties ». Ce document précise « le nombre de tranchées, leur longueur, leur profondeur, le nombre de corps par mètre linéaire, le nombre de couches de corps avant de conclure que selon les estimations, 20 000 cadavres sont enterrés dans ce charnier. C'est sans commentaire ! »

Pour [le président Bruno Doyen](#), « le cas isolé de cet habitant de Denting nous fait prendre conscience qu'il nous faut graver dans le marbre l'histoire du Ban-Saint-Jean sinon on va nous expliquer que tout cela n'est qu'un mauvais rêve. » « Raisonons en termes de respect, de recueillement, de sanctuarisation et de devoir de mémoire », encourage encore Gabriel Becker.